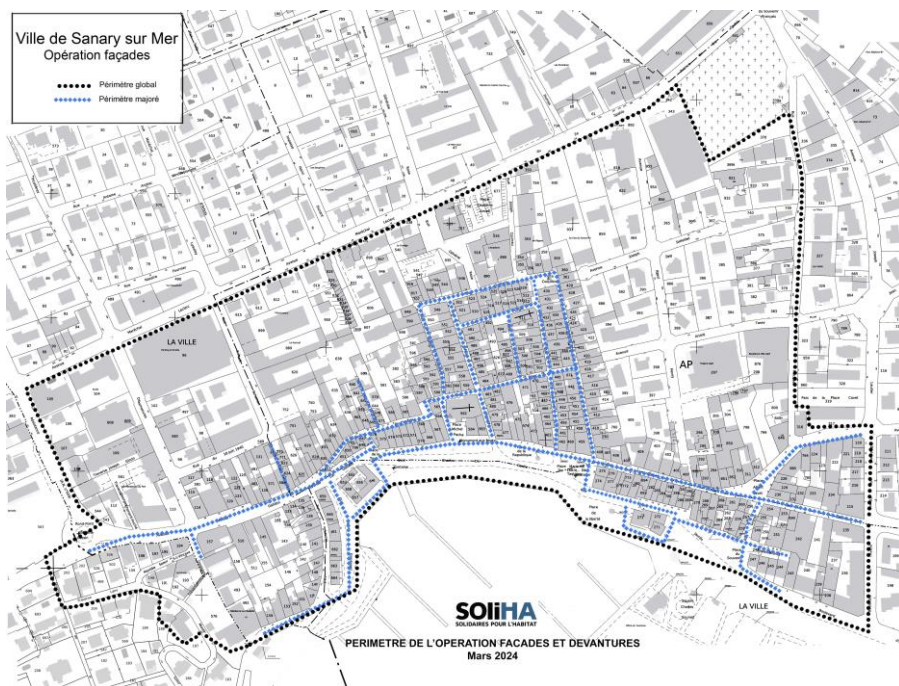


OPÉRATION DE RÉNOVATION DES FAÇADES ET DEVANTURES COMMERCIALES



Pourquoi

- ◆ Pour poursuivre la mise en valeur des rues du Centre Ville :
 - par l'aide au ravalement des façades
 - par l'aide à la réfection des devantures commerciales
- ◆ Pour dynamiser l'activité commerciale
- ◆ Pour soutenir l'activité locale du bâtiment.

Comment

Inciter et aider les propriétaires à réhabiliter leur façade et leur logement en proposant gratuitement :

- ◆ des conseils techniques adaptés à leur immeuble,
- ◆ des conseils accompagnés d'une assistance dans la recherche et l'obtention de financements,
- ◆ des subventions, allouées par la Mairie de SANARY.

FAÇADES				DEVANTURES	
TAUX GLOBAL	TAUX MAJORE	Plafond de travaux peinture	Plafond de travaux enduit	TAUX GLOBAL	TAUX MAJORE
30%	40%	46 €/m ²	76 €/m ²	15% T.T.C. Plafonné à 991 €	30% T.T.C. Plafonné à 1525 €
taux majorés si devanture et façade simultanées					
40%	50%	50 €/m ²	84 €/m ²	25% TTC Plafonné à 1190 €	40% TTC Plafonné à 1830 €

Nota : D'autres aides financières existent pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat. Elles sont accordées par l'Etat, l'ANAH, le Département, la CAF et certaines caisses de retraite.

Où

Sont concernés par la subvention municipale, les immeubles ou locaux commerciaux situés dans le périmètre d'opération ci-contre,

Avec l'aide de qui

Cette opération est conduite par la Ville, avec le concours des partenaires suivants :

- ◆ le service de l'urbanisme de la ville de SANARY,
- ◆ SOLIHA Var, pour la mission de conseil et d'assistance technique et l'obtention de la subvention de la Ville.

Procédure

- ◆ Consultation de l'architecte de SOLIHA, M. LELAIDIER Laurent, afin de prendre rendez-vous sur place, d'établir une fiche de recommandations et de choisir l'ensemble des travaux et des couleurs nécessaires au projet.

Tél. 04 94 22 65 85 ou 06.46.45.11.15

I.lelaidier@soliha.fr

- ◆ Dépôt de la Déclaration Préalable au service de l'Urbanisme de la Mairie et attente de l'accord pour commencer les travaux
- ◆ Consultation des entreprises pour établissement des devis, selon la fiche de recommandations.
- ◆ Réservation de la subvention auprès de la mairie d'après devis.
- ◆ Attribution de la subvention communale sur présentation des factures acquittées, conformité des travaux réalisés et validation par le Conseil Municipal.

Mars 2024

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Maison de l'Habitat - Immeuble Les Cyclades - 1766 Chemin de la Planquette - 83130 LA GARDE - 04 94 22 65 85

SOLIHA est issu de la fusion des Mouvements PHCT et HABITAT & DEVELOPPEMENT

VAR



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT